AIDE -



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Restants de table, papiers et cartons souillés par des aliments. monorganibac.ca

- · Aucun sac de plastique
- · Branches, feuilles mortes et gazon refusés



ORDURES *

Bac roulant obligatoire de 120 L, de 240 L ou de 360 L seulement.

- · Bac gris, noir ou vert
- Prise européenne
- Un seul bac roulant permis par adresse



RÉSIDUS VERTS

Feuilles mortes, chaume du printemps, retailles de haies, brindilles et gazon.

- · Sacs de papier
- · Poubelles de moins de 100 L
- Sacs réutilisables de moins de 100 L
- · Bacs roulants de maximum 240 L, identifiés du collant « RV »
- · Sacs de plastique refusés



Sapins

Encombrants

Résidus verts

Ordures

Récupération

Biométhanisation

RÉCUPÉRATION

Contenants, emballages et imprimés. Aucune matière à côté du bac ne sera ramassée.

- · Séparez les matières
- · Rincez vos contenants



ENCOMBRANTS

Réservez avant le vendredi midi précédent votre collecte mensuelle :

- en ligne au mrcvr.ca/encombrants
- par téléphone au service Info-collectes



POINT DE VERRE

Point de dépôt pour une meilleure valorisation du verre.

- · Verre transparent et coloré
- · Bouteilles, pots, pots Mason
- · Les contenants doivent être rincés
- · Les bouchons et les couvercles doivent
- · Consultez la liste des points de dépôt sur notre site Web: mrcvr.ca/collectes/point-de-verre

Si à 19 h la collecte n'a pas eu lieu, veuillez laisser votre bac en bordure de rue jusqu'à 19 h le lendemain et informez Info-collectes via le formulaire en ligne au mrcvr.ca/info-collectes.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Préparez votre visite et triez vos matières avant d'arriver. Pour connaître les heures d'ouverture, consultez le site Web au mrcvr.ca/ecocentre.



Restez bien informée. téléchargez l'appli!

Profitez de précieux conseils afin d'adopter de bonnes habitudes de gestion des matières.



COLLECTES 2026

Saint-Antoine-sur-Richelieu

Pour connaître la version à jour de ce calendrier de collectes, consultez le site Web de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : mrcvr.ca

J	•	М	1//		
- 1	Δ	N	W	12	ж

<u>Lun</u>	Mar	Mer	<u>Jeu</u>	Ven
				2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	2	22	23
26	27	28	29	30

FÉVRIER

					Lun	
2	Ĭ	4	5	6	2	1
9	10	11	12	13	9	
16	ď	18	19	20	16	,
23_	24	25	26	27	23	,
					30	,

MARS

<u>Lun</u>	Mar	Mer	<u>Jeu</u>	<u>Ven</u>
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	Ď	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL

<u>Lun</u>	<u>Mar</u>	Mer	<u>Jeu</u>	<u>Ven</u>
		1	2	3
6_	Ď	8 15	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
2 7	28	29	30	

		MAI					JUII	A .	
<u>un</u>	Mar	Mer	<u>Jeu</u>		Lun				
					1				
					8				
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19
8	Ď	20	21	22	22 29-	23	24	25	20
25	26	27	28	29	29_	30			
	Į.	40Û.	Т		5	SEP	TEM	BRE	

_		_	_	
		1	2	3
6	Ď	8	9	10
13	14	15	16	17

Lun Mar Mer Jeu Ve

JUILLET

	Lun				
5	3	Ž	5	6	7
)	10 _	ď	12	13	14
7	17	i	19	20	21
4	24	15	26	27	28
1	31				

NOVEMBRE

SEPTEMBRE

<u>Lun</u>	Mar	Mer	<u>Jeu</u>	<u>Ven</u>
	ď	2	3	4
	8			
	Ď			
21	2	23	24	25
28	20	30		

OCTORRE

OOTODIKE					NO VENIBRE				
<u>Lun</u>	Mar	Mer	<u>Jeu</u>	<u>Ven</u>	Lun	Mar	Mer	<u>Jeu</u>	<u>Ven</u>
			1	2	2	Ĭ	4	5	6
					9				
12	13	14	15	16	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	23	24	25	26	27

DÉCEMBRE

Jeu

		_	9	
7	É	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25

^{*} Lorsque vous déposez vos matières aux ordures, celles-ci sont envoyées à l'enfouissement, sans être triées. Un bon tri à la source peut faire toute la différence!

À partir du 1er janvier 2026, certains changements seront en vigueur.



SVP portez une **attention particulière** aux jours des différentes collectes, ceux-ci ayant été ajustés en raison de l'attribution d'un nouveau contrat de services.

RÉSIDUS VERTS

Les sacs de plastique de tous types **ne sont plus acceptés** pour la collecte des résidus verts, afin de privilégier l'utilisation de contenants réutilisables et moins polluants.

Vous pouvez toujours utiliser les contenants suivants :

- Sacs de papier
- Poubelles de moins de 100 L

Il est aussi maintenant possible d'utiliser ces contenants :

- Sacs réutilisables de moins de 100 L
- Bacs roulants d'un maximum de 240 L, identifiés d'un collant « RV » délivré par la MRCVR.
 Pour en savoir plus, consultez notre site Web : mrcvr.ca/infocollectes

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (bac brun)

- Le gazon, les branches, les feuilles mortes, le chaume et les résidus de jardin (sauf les restants de légumes ou de fruits provenant du potager) sont interdits.
 Ces matières doivent être déposées à la collecte des résidus verts. Vous pouvez aussi les valoriser sur place par l'herbicyclage ou le feuillicyclage.
- Aucun sac de plastique n'est permis, même si la mention biodégradable et/ou compostable y est inscrite.

RÉCUPÉRATION (bac bleu)

- Pour savoir ce qui va dans le bac, ce n'est pas compliqué!
 Il suffit de se poser la question : est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?
 Si la réponse est oui, alors ça y va!
- Deux exceptions : le polystyrène de protection (ex. : celui qui protège votre nouvelle télévision) et les aérosols sont refusés, mais acceptés à l'Écocentre régional.

SERVICE INFO-COLLECTES

- mrcvr.ca/info-collectes
- infocollectes@mrcvr.ca
- 450 464-4636 1844 722-4636





2026 CALENDRIER DE COLLECTES

Avant de jeter, pensez à **réduire**, **recycler**, **réemployer** et **valoriser**.



